

AFFAIRE N°9 - Décision modificative concernant l'Habitat Social.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation d'effectuer au Budget de 1977 les opérations suivantes :

RATTACHEMENT AU BUDGET

- Opération TAKAMAKA

Dépenses : Chap.910 Art.130 - Subv. à la SIDR p. log. sociaux (construction).....	3 575 000,00
Recettes : Chap.910 Art.1051-137 - Subv. M. E. (construction).....	3 575 000,00
Dépenses : Chap.925 Art.25 - Avance à des tiers P. opération d'investissement (VRD).....	820 000,00
Recettes : Chap.925 Art.25 - Recouvrement de créances.....	820 000,00
Dépenses : Chap.904 Art.213 - Réseaux terminés.....	820 000,00
Recettes : Chap.904 Art.1051-137 - Subv. M. E.	451 000,00
1051-37 - Subv. FIR	123 000,00
1620-30 - CAECL	<u>246 000,00</u>
	820 000,00

- Opération SAINT-FRANCOIS II "LA VERDURE"

Dépenses : Chap.910 Art.130 - Subv. à la SIDR (construction).....	3 806 000,00
Recettes : Chap.910 Art.1051-136 - Subv. M. E. (construction).....	3 806 000,00
Dépenses : Chap.925 Art.25 - Avance à des tiers p. opérations d'investissement (VRD).....	940 000,00
Recettes : Chap.925 Art.25 - Recouvrement de créances.....	940 000,00
Dépenses : Chap.904 Art.213 - Réseaux terminés.....	940 000,00
Recettes : Chap.904 Art.1051-136 - Subv. M. E.	517 000,00
1053-32 - Subv. FIR	282 000,00
1620-31 - CAECL	<u>141 000,00</u>
	940 000,00

- Opération SAINT-FRANCOIS I et ROLAND GARROS

Virements de crédits :

Dépenses : du chap.904 Art.232-50 - Construction logements sociaux...	2 224 000,00
pour le chap.904 Art.213 - Réseaux terminés.....	2 224 000,00
 Recettes : du chap.904 Art.1610-05 - CDC p. construc. log. sociaux	 1 482 000,00
pour le chap.904 Art.1620-28 - CAECL.....	1 482 000,00

Rattachement au Budget :

Dépenses : Chap.925 Art.25 - Avances à des tiers pour opérations d'investissement (VRD).....	2 554 000,00
Recettes : Chap.925 Art.25 - Recouvrement de créances.....	2 554 000,00
Dépenses : Chap.904 Art.213 - Réseaux terminés.....	330 000,00
Recettes : Chap.904 Art.1053-15 - F. I. R.	110 000,00
1620-28 - CAECL	<u>220 000,00</u>
	330 000,00

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Ba	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Saint-Pierre, le 26 mai 1978	x
Pour le Préfet	
Le Secrétaire général	x x
Signé Patricia PRIGNIER	
Pour le Préfet	
Pour le Directeur d'opérations et des collectivités	
Pour copie conforme	
Le Chef de bureau délégué	
So LACOSTE	